

VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, HELLBURG Didier, BENFORD Céline, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HOLLIER Sylvie, HEITZ Emmanuelle, FEHRENBACH Laure, HALTER Cédric, WOEHREL Stéphane, MOUTON-DUMONTET Céline, BERTOLOTTI Mérédith, BOCH Barbara, DUSSENNE André, PELISSIER François, FILEZ Jean-Christophe, BLANCHARD Catherine.

Membres absents ayant donné délégation :

M. FENDRICH Serge à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme WALTER Céline à Mme PETER Nathalie
Mme LENTZ Denise à M. PELISSIER François
Mme SCHEFFKNECHT Marie à M. FILEZ Jean-Christophe

Membres excusés :

M. ZUCCALA Dimitri
Mme REINBOLD Audrey
M. ADAM Laurent

**N° 74/2022 URBANISME – PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU
PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – ROUTE DE STRASBOURG**

Mme le Maire et M. HARTMANN, Adjoint au Maire, exposent :

SAS Wassdis a sollicité Strasbourg Electricité Réseaux pour le raccordement de son projet de drive route de Strasbourg. Ce raccordement, soumis à autorisation d'urbanisme, nécessite de réaliser une extension du réseau publique de distribution.

Comme le prévoit l'article L. 342-11 du Code de l'Energie, la contribution relative aux travaux d'extension de réseaux est à financer par la collectivité en charge de l'urbanisme.

La part relative aux branchements et équipements propres de l'opération n'est pas comprise dans ce chiffrage, elle a fait l'objet d'une proposition technique et financière spécifique établie à l'attention du bénéficiaire.

L'autorisation d'urbanisme a été délivrée le 26 novembre 2020 sous n° PC 067 520 19 R0022. A ce titre, le pétitionnaire versera une taxe d'aménagement à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Accusé de réception en préfecture 067-216705202-20220912-74-2022-DE Date de télétransmission : 15/09/2022 Date de réception préfecture : 15/09/2022
--

Ouï le rapport de Mme le Maire et de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur le projet d'implantation d'un drive Leclerc route de Strasbourg,

Vu le permis de construire n° PC 067 520 19 R0022 du 26 novembre 2020,

Vu sa délibération n° 72/2022 de ce jour portant décision budgétaire modificative,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 342-11 du Code de l'Energie, la contribution relative aux travaux d'extension de réseaux est à financer par la collectivité en charge de l'urbanisme,

Appelé à se prononcer sur la proposition technique et financière établie en ce sens par Strasbourg Electricité Réseaux,

Après examen en Commission des Finances réunie le 23 août 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND EN CHARGE le devis d'ESR à hauteur de 3 278,84 € HT / 3 934,61 € TTC, imputation 847-21534-816,

VOTE les crédits nécessaires sous le point de l'ordre du jour consacré à la décision budgétaire modificative,

CHARGE le Maire de passer commande desdits travaux.

Le Secrétaire de séance

Céline GASS



DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le ... **15 SEP. 2022**

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN